

18200392

101 SEPT 2020

DECISION N° _____ /MINESUP/SG/DAUQ du _____

Portant ouverture du concours d'entrée en première année de la Faculté d'Ingénierie et de Technologie (F.E.T) de l'Université de Buéa, et fixant le nombre de places offertes, au titre de l'année académique 2020/2021.

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,

- Vu la Constitution;
- Vu la loi N° 005 du 16 Avril 2001 sur l'orientation de l'Enseignement Supérieur;
- Vu le décret N° 2018/190 du 02 Mars 2018 modifiant et complétant le décret N° 2011/408 du 09 Décembre 2011, portant organisation du Gouvernement;
- Vu le décret N°2011/410 du 09 Décembre 2011, portant nomination des membres du Gouvernement
- Vu le décret N°2018/191 du 02 Mars 2018, portant remaniement du Gouvernement ;
- Vu le décret N°2019/002 du 04 Janvier 2019, portant remaniement du Gouvernement;
- Vu le décret N° 93/026 du 19 Janvier 1993, portant création des Universités;
- Vu le décret N° 2012/433 du 01 Octobre 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur;
- Vu le décret N° 93/027 du 19 Janvier 1993, portant dispositions communes aux Universités; modifié et complété par le décret n° 2005/ 342 du 10 Septembre 2005;
- Vu le décret N° 93/034 du 19 Janvier 1993, portant organisation administrative de l'Université de Buea;
- Vu le décret N° 2017/318 du 27 Juin 2017 portant nomination du Pro-Chancellor et du Vice-Chancellor de l'Université de Buea;
- Vu le décret N° 2012/578 du 04 Décembre 2012 portant nomination du Doyen de la Faculté d'Ingénierie et de Technologie de l'Université de Buea;
- Vu l'arrêté N° 20-00407/MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC/SE du 26 Mai 2020 modifiant l'arrêté N°20-00106/ MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC/SE du 17 Mars 2020 fixant le calendrier des concours d'entrée dans les Etablissements des Universités d'Etat du Cameroun, au titre de l'année académique 2020-2021;
- Sur proposition du Vice-Chancellor de l'Université de Buéa,

DECIDE:

Article 1^{er}: Un concours pour le recrutement de cent cinquante (150) élèves en première année de la Faculté d'Ingénierie et de Technologie (F.E.T) de l'Université de Buea aura lieu le **24 Septembre 2020**, au titre de l'année académique 2020/2021.

Article 2: Le concours visé à l'article 1^{er} ci-dessus est ouvert aux camerounais des deux sexes et aux candidats étrangers titulaires de l'un des diplômes suivants:

- a) Le « General Certificate of Education Ordinary Level » obtenu au moins en cinq matières y compris Mathématique et Physique; et le « General Certificate of Education Advanced Level » obtenu au moins en deux matières incluant les Mathématiques.

ou

- b) Le « General Certificate of Education Technical Ordinary and Advanced Levels » obtenu en des matières afférentes;

ou

- c) Le Baccalauréat de l'Enseignement Secondaire dans l'une des séries: C, D, F2 et F3

ou

- d) Tout autre diplôme ou titre admis en équivalence par le Ministère de l'Enseignement Supérieur;

Article 3: Les candidats en vue de l'obtention des résultats de l'un des diplômes ci-dessus indiqués (Article 2), peuvent s'inscrire à l'examen d'entrée. Cependant, s'ils réussissent à l'examen d'entrée, ces candidats devront présenter leurs résultats à la Faculté d'Ingénierie et de Technologie, avant d'être admis à la Faculté.

Article 4: Le nombre total de places offertes est répartie comme suit par option:

Mention	Nombre de Places
Génie Electrique et Electronique (Options: Génie Energétique; Télécommunications et Réseaux)	75
Génie Informatique (Options: Génie Logiciels; Télécommunications et Réseaux)	75
Total	150

Article 5: Procédure d'Inscription: L'inscription au Concours se fait en ligne sur le site web de l'Université de Buea à l'adresse www.ubuea.cm

La candidature en ligne sera validée après le paiement d'un montant de 20 000 FCFA (vingt mille francs) à titre des droits d'inscription au concours; à verser sur le compte suivant:

Banque Atlantique, Numéro du compte : 10034-00040-94063630002-30

Article 6: Le concours est ouvert dans les quatre centres suivants: Buéa, Bamenda, Douala et Yaoundé.

Article 7: Les inscriptions en ligne sont ouvertes jusqu'au **23 Septembre 2020**.

Article 8: Le concours comporte uniquement des épreuves écrites portant sur les matières suivantes:

Matières	Coefficients	Durée
Mathématiques	3	3 Heures
Physique	3	3 Heures

Article 9: Le lieu et le planning du déroulement des épreuves pour chaque centre de l'examen, seront précisés ultérieurement par un communiqué de presse du Vice-Chancellor de l'Université de Buéa.

Article 10: Les candidats sont invités à se présenter devant les salles d'examens une heure avant le début de la première épreuve, munis de leur Carte Nationale d'identité.

Article 11: Le Vice-Chancellor de l'Université de Buéa, le Directeur des Accréditations Universitaires et de la Qualité et le Doyen de la Faculté d'Ingénierie et de Technologie de l'Université de Buéa sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

LE MINISTRE D'ETAT,
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR



JACQUES FAME NDONGO